

Avis Financier

LCL ACTIONS EMERGENTS

Nous informons les porteurs de parts du Fonds Communs de Placement (FCP) **LCL ACTIONS EMERGENTS (FR0000985061)**, géré par la société de gestion Amundi Asset Management, qu'à compter du **1er octobre 2024**, le Fonds connaîtra une évolution de sa structure tarifaire.

En octobre 2022, l'AMF a fait évoluer les dispositions de sa doctrine DOC-2011-05 relative aux frais de gestion en intégrant la possibilité d'opter, sur les fonds de droit français, pour un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services sur la base d'un forfait.

Les sociétés de gestion ont désormais le choix, en ce qui concerne les « frais de fonctionnement et autres services », entre une facturation sur la base des frais réels (induisant l'affichage d'un taux maximum dans la documentation réglementaire) ou sur la base d'un forfait (dont le taux est prédéfini dans la documentation réglementaire).

Aussi, dans un souci de transparence, Amundi Asset Management a décidé de modifier la présentation des frais dans les prospectus des fonds ouverts de droit français d'une part en distinguant les « frais de gestion financière » des « frais de fonctionnement et autres services » (rubriques P1 et P2) et d'autre part en introduisant la facturation de ces derniers sur une base forfaitaire.

A l'avenir, les frais seront ainsi présentés en deux blocs distincts : les « frais de gestion financière » (P1) et les « frais de fonctionnement et autres services » (P2). En outre, les frais et coûts composant cette rubrique seront listés dans les prospectus des Fonds.

Cette évolution est sans conséquence sur le niveau global maximum des frais, la somme des « frais de gestion financière », des « frais de fonctionnement et autres services » et des « frais de gestion indirects » étant identique.

Ces modifications entrent en vigueur à compter du 1er Octobre 2024. Toutes les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus du Fonds, lequel sera disponible sur le site internet www.sicavetfcp.lcl.fr.

Vous y trouverez également des informations supplémentaires relatives à votre Fonds, avec les différents reportings et rapports réglementaires.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.